

**2020\_CT2\_098**

**OBJET : Développement économique et emploi - Tourisme et promotion du territoire - Jalonnement d'itinéraires cyclotouristiques sur le Pays d'Aix**

---

Le 23 juillet 2020, le Conseil de Territoire du Pays d'Aix, s'est réuni en session ordinaire à la Salle des Musiques Actuelles du Pays d'Aix (6MIC) à Aix-en-Provence, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président du Territoire le 17 juillet 2020, conformément à l'article L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient Présents** : JOISSAINS MASINI Maryse – AMAR Daniel – ARDHUIN Philippe – BARRET Guy – BENKACI Moussa – BIANCO Kayané – BONFILLON CHIAVASSA Béatrice – BOULAN Michel – BRAMOULLÉ Gérard – CANAL Jean-Louis – CESARI Martine – CHARRIN Philippe – CIOT Jean-David – CONTÉ Marie-Ange – CRISTIANI Georges – DELAVET Christian – DI CARO Sylvaine – FERNANDEZ Stéphanie – FILIPPI Claude – FREGEAC Olivier – GACHON Loïc – GARCIN Eric – GERARD Jacky – GOMEZ André – GRANIER Hervé – GRUVEL Jean-Christophe – GUINIERI Frédéric – HUBERT Claudie – KLEIN Philippe – MARTIN Régis – MERCIER Arnaud – MORBELLI Pascale – PENA Marc – PETEL Anne-Laurence – RAMOND Bernard – ROVARINO Isabelle – RUIZ Michel – SERRUS Jean-Pierre – SLISSA Monique – TAULAN Francis – VENTRON Amapola

**Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales** : AMIEL Michel donne pouvoir à SLISSA Monique – BURLE Christian donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse – CHAUVIN Pascal donne pouvoir à CHARRIN Philippe – CORNO Jean-François donne pouvoir à CRISTIANI Georges – DAGORNE Robert donne pouvoir à ARDHUIN Philippe – DESVIGNES Vincent donne pouvoir à MARTIN Régis – GOURNES Jean-Pascal donne pouvoir à GRANIER Hervé – LANGUILLE Vincent donne pouvoir à MARTIN Régis – MALLIÉ Richard donne pouvoir à VENTRON Amapola – PELLENC Roger donne pouvoir à CONTÉ Marie-Ange – POUSSARDIN Fabrice donne pouvoir à FREGEAC Olivier – SANNA Valérie donne pouvoir à GRANIER Hervé – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre donne pouvoir à FERNANDEZ Stéphanie – VINCENT Jean-Louis donne pouvoir à TAULAN Francis - ZERKANI RAYNAL Karima donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse

**Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir** : JOISSAINS Sophie – PAOLI Stéphane

**Secrétaire de séance** : BIANCO Kayané

**Madame Béatrice BONFILLON CHIAVASSA** donne lecture du rapport ci-joint

|                                                                                                                                                                       |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Accusé de réception en préfecture<br>013-200054807-20200723-2020_CT2_098-<br>DE<br>Date de télétransmission : 03/08/2020<br>Date de réception préfecture : 03/08/2020 |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

## RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS D'AIX

### Développement économique et emploi

### Tourisme et promotion du territoire

■ Séance du 23 juillet 2020

05\_7\_01

### ■ Jalonnement d'itinéraires cyclotouristiques sur le Pays d'Aix

Le Président soumet au Conseil de Territoire le rapport suivant :

Le tourisme à vélo est l'une des filières touristiques les plus dynamiques du marché français. La fréquentation des itinéraires cyclables augmente chaque année (+ 20 % en six ans – 21 millions de français font du vélo pendant leurs vacances) et correspond à une évolution des pratiques touristiques tournée vers plus de bien-être, de Nature et ce que l'on appelle un « slow tourisme » où l'on prend le temps des échanges et des découvertes. De plus, la dépense moyenne d'un touriste à vélo par jour est bien supérieure à celle d'un touriste en France (75 €/jour soit 20 € de plus selon France Vélo Tourisme). Cette pratique est adaptée pour les ailes de saison (printemps et automne) particulièrement agréables sur le Territoire du Sud de la France. Enfin, les deux prochaines années devraient voir cette pratique s'accélérer compte tenu des restrictions imposées par la pandémie de Covid-19.

Le Territoire du Pays d'Aix est par ailleurs engagé depuis 2015 dans le comité de pilotage de la Méditerranée à Vélo avec le Département des Bouches-du-Rhône et la Région Sud - Provence Alpes Cote d'Azur 21 km de cette véloroute ont été jalonnés en 2018 entre Rians et la gare de Meyrargues.

Ce territoire se trouve positivement impacté également par le schéma régional des véloroutes qui inclut, outre la Méditerranée à vélo, l'aménagement du Val de Durance d'Avignon au Pont Mirabeau et la V864 de Pertuis à Marseille. Grâce à sa connexion avec Pertuis, il est également relié aux boucles cyclotouristiques du Lubéron à Vélo.

Enfin, le projet des boucles cyclables du « Pays d'Aix à vélo » s'appuie sur quatre « Boucles du 13 » déjà jalonnées : Autour de Silvacane (42km), la Chaîne des Côtes (20 km), le tour de la Sainte Victoire (60 km) et l'Aqueduc de Roquefavour (19 km).



Ainsi, conscient de ces différents enjeux et d'être au cœur d'un maillage cyclable remarquable, le Territoire du Pays d'Aix a travaillé depuis trois ans sur le développement d'itinéraires cyclotouristiques afin de créer des liaisons avec les véloroutes structurantes régionales et internationales (Cf. annexe1).

De nombreuses réunions ont eu lieu avec les techniciens des routes du Département 13 qui ont veillé à ce qu'il n'y ait plus aucun point noir sur les itinéraires. L'implication des associations de cyclistes (FFCT -Fédération Française du Cyclotourisme- , l'ADAVA -Association pour la promotion du vélo à Aix-en-Provence- , l'association métropolitaine RAMDAM) et des techniciens et élus de certaines communes concernées ont permis de trouver des itinéraires apaisés sur un territoire très circulant. Un accompagnement de la société Vélo Loisirs Provence qui travaille sur l'itinéraire de la Méditerranée à vélo a été aussi fort utile.

En juin 2019, la Métropole Aix-Marseille-Provence adoptait un plan vélo métropolitain 2019-2024 qui s'articule autour de 15 actions et 3 axes stratégiques. L'une de ces actions consiste au « Développement du cyclotourisme » et en particulier les 3 boucles concernant le Pays d'Aix : le « Tour du Pays d'Aix » de 205 km qui relie deux autres boucles la « Route Provence Mines d'Energies » de 52 km et « La Trevarresse, entre vignes et villages » de 79 km.

Un plan de jalonnement vient d'être défini et la mise en service de ces itinéraires est maintenant envisageable. Elles seront toutes balisées dans les deux sens afin de correspondre aux objectifs du plan vélo Métropolitain et notamment de développer l'usage loisir pour les métropolitains et les locaux souhaitant aller d'une commune limitrophe à une autre en vélo.

L'achat et la pose des différents panneaux seront organisés sur trois ans par le territoire et une surveillance assumée par la FFCT.

L'achat pour la maintenance des panneaux sera effectué par le Territoire tandis que le remplacement des lames pourra être accompli par les techniciens des communes concernées.

Le plan de jalonnement s'élève à 150 000 € sur trois ans. La boucle « Provence, Mines d'Energies » devrait être la première jalonnée. Elle sera suivie par le « Tour du Pays d'Aix » et « La Trevarresse, entre vignes et villages »

Enfin, le jalonnement de ces itinéraires reliés à des véloroutes nationales ou internationales va permettre aux socioprofessionnels (hébergeurs, restaurateurs, sites patrimoniaux, loueurs et réparateurs de vélo ...) situés à moins de 5 km de l'itinéraire, d'accéder à la labellisation nationale « accueil vélo » et ainsi avoir une communication large.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de Territoire de prendre la délibération ci-après :

**Le Conseil de Territoire du Pays d'Aix,**

**Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n°TRA 001-6406/19/CM du Conseil de la Métropole du 20 juin 2019 portant sur l'approbation du plan vélo métropolitain 2019-2024 ;
- La délibération du Conseil de la Métropole du 17 juillet 2020 portant délégation du Conseil de la Métropole au Conseil de Territoire du Pays d'Aix.
- 

**Où le rapport ci-dessus,**

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

**Considérant**

- Les enjeux économique et sociétal du développement des itinéraires à vélo.

**Délibère**

**Article 1 :**

Est approuvé le plan d'actions pour le jalonnement de 3 boucles cyclotouristiques sur le territoire du Pays d'Aix.

**Article 2 :**

Le Président du Territoire du Pays d'Aix ou son représentant est autorisé à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

**Article 3 :**

Les crédits nécessaires sont inscrits sur le Budget de l'Etat Spécial de Territoire du Pays d'Aix (06), en section d'investissement : opération budgétaire 4581162605, nature 4581, fonction 633, autorisation de programme DI605AP.

**OBJET : Développement économique et emploi - Tourisme et promotion du territoire - Jalonnement d'itinéraires cyclotouristiques sur le Pays d'Aix**

Vote sur le rapport

|                              |    |
|------------------------------|----|
| Inscrits                     | 58 |
| Votants                      | 56 |
| Abstentions                  | 0  |
| Blancs et nuls               | 0  |
| Suffrages exprimés           | 56 |
| Majorité absolue             | 29 |
| Pour                         | 56 |
| Contre                       | 0  |
| Ne prennent pas part au vote | 0  |

**Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :**

Néant

**Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :**

Néant

**Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :**

Néant

**Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :**

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire adopte à l'unanimité le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil de Territoire présents

**Maryse JOISSAINS MASINI**

Signé, le **30 JUL. 2020**

Accusé de réception en préfecture  
013-200054807-20200723-2020\_CT2\_098-  
DE  
Date de télétransmission : 03/08/2020  
Date de réception préfecture : 03/08/2020